AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2183
FR0000053399-FS0674

20 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CNIM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2014, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 octobre 2014, le seuil de 5% du capital de la société CNIM et détenir 61 033 actions CNIM représentant autant de droits de vote, soit 2,02% du capital et 1,19% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CNIM hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 028 110 actions représentant 5 141 916 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.